



Communiqué de presse

Paris, le 28 novembre 2025

AXA a finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans Prima

AXA annonce aujourd'hui avoir finalisé l'acquisition d'une participation majoritaire dans Prima.

Selon les termes de la transaction, et conformément à l'annonce faite lors de la signature de l'accord relatif à l'acquisition¹, AXA a acquis 51% de la société² pour un montant de 0,5 milliard d'euros. Des options d'achat et de vente, dont le prix d'exercice est fonction des bénéfices de Prima, ont été octroyées respectivement à AXA et aux minoritaires afin qu'AXA puisse acquérir la participation restante, et devraient être exercées en 2029 ou 2030.

En incluant l'internalisation prévue des primes aujourd'hui souscrites par des assureurs tiers, la transaction devrait avoir un impact de -6 points sur le ratio de Solvabilité II du Groupe AXA³, en ligne avec l'impact estimé lors de la signature de l'accord.

¹ Annonce du 1^{er} août 2025.

² AXA détient 51% du MGA et une participation supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2 % devrait être acquise dès que possible après la clôture, aux mêmes conditions. AXA devrait internaliser 100% des primes actuellement souscrites par des tiers en Italie et en Espagne.

³ L'impact de -6 points est composé (i) d'un impact de -4 points à la clôture de la transaction, lié au coût de l'acquisition de 53% de Prima, plus la valeur actuelle nette du coût d'acquisition de la part minoritaire restante en 2029 ou 2030 en vertu des options d'achat et de vente, en application des dispositions de Solvabilité 2 et (ii) d'un impact graduel estimé à -2 points, résultant de l'internalisation progressive des primes souscrites par des assureurs tiers, qui devrait débuter d'ici la fin de l'année 2026 (sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires).



À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance, avec 154 000 collaborateurs au service de 95 millions de clients dans 50 pays. En 2024, le chiffre d'affaires IFRS17 s'est élevé à 110,3 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 8,1 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depository Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : [+33.1.40.75.48.42](tel:+33140754842)
Investor.relations@axa.com

Relations actionnaires individuels : [+33.1.40.75.48.43](tel:+33140754843)

Relations presse : [+33.1.40.75.46.74](tel:+33140754674)
ziad.gebran@axa.com
ahlem.girard@axa.com
sylwia.tulak@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES ET A L'UTILISATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS (NON-GAAP FINANCIAL MEASURES)

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, et d'autres informations qui ne constituent pas des informations à caractère historique. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par l'emploi de termes et expressions tels que « s'attend à », « anticipe », « peut », « planifie » ou toute variation ou terminologie similaire de ces termes et expressions, ou par des verbes au conditionnel tels que, sans que cette liste soit limitative, « serait » et « pourrait ». Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, dont beaucoup sont hors du contrôle d'AXA, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, induits par, ou prévus par ces déclarations prospectives. Toute déclaration prospective n'est valable qu'au jour où celle-ci est faite. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Chapitre 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (« Document d'Enregistrement Universel 2024 d'AXA »). AXA décline toute responsabilité et ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.